

## TRANSPORTS fret

# Bataille juridique au sein de la SNCF

Un projet de restructuration au sein de la SNCF oppose la direction et trois de ses CHSCT des sites de Thionville, Metz et Woippy.

**A** l'origine du conflit, une restructuration. La direction de la SNCF a annoncé l'intégration industrielle du fret et le transfert des services logistiques. Les Comités d'hygiène de sécurité et des conditions de travail (CHSCT) de Thionville, Metz et Woippy ont considéré qu'ils devaient être consultés et pas seulement informés. La consultation est envisagée en cas de grands changements. Pour la direction de la SNCF, ce n'est pas le cas. Elle souligne que peu d'agents vont être concernés par les modifications : « La création de la direction Fret Est n'entraînerait qu'un changement de rattachement hiérarchique et managérial dans le cadre d'une évolution de l'organisation du travail et de l'activité fret ».

Les CHSCT, eux, se demandent : « La SNCF craint probablement une demande d'expertise. Telle n'est pas forcément l'intention du CHSCT. En revanche, la délégation du personnel a de nombreuses questions à poser et des problèmes à signaler », comme le souligne un communiqué de Sud-Rail.

A Thionville, Joël Boye, le président du CHSCT (représentant la direction) a demandé à la chambre civile du tribunal de grande instance, dans une

procédure en référé, de dire qu'une consultation du CHSCT n'avait pas lieu d'être pour un tel projet. Il a assigné le secrétaire, Claude Sauffroy. Victor Guépratte, l'avocat de ce dernier, explique : « Il s'agit d'une personne physique. Il aurait fallu qu'il assigne une personne morale, désignée par le CHSCT au cours d'une réunion. Mais cette réunion, M. Boye n'a pas voulu la provoquer. » Le 15 juillet, le tribunal déclarait irrecevable la demande de Joël Boye.

La direction de la SNCF a alors assigné les cinq membres du CHSCT. Pour Me Guépratte, c'est une répétition : « Il s'agit à nouveau de personnes individuelles, pas d'une personne morale ». L'audience a eu lieu mardi et le délibéré sera rendu le 2 septembre.

A Metz, la même assignation du secrétaire, Patrick Eypert, par le président du CHSCT messin, a également débouché sur une irrecevabilité, indique l'ordonnance rendue mardi.

A Metz comme à Thionville, deux référés avaient été introduits, l'un pour le fret, l'autre pour le service logistique.

En revanche, le CHSCT de Woippy a été débouté pour la même assignation, perdant sur le fond.

Vincent TRIMBOUR.

## Sud Rail réclame une consultation

Les CHSCT veulent être consultés sur deux points : intégration industrielle du fret et transferts des services logistiques. Le secrétaire régional de Sud Rail, Daniel Tomaselli, revient sur ces deux projets et sur les intentions du CHSCT.

• **L'intégration industrielle du fret.** — « L'ensemble de personnes travaillant au fret serait réparti sur cinq entités au niveau national. Chez nous, ce serait le Fret Est. La direction fait quatre grands groupes : Fret, TER, Voyages Europe-France et Infrastructure. Et ça ressemble à une préparation de privatisation. Par ailleurs, demain, n'importe quel conducteur ne pourra plus conduire n'importe quel train, comme c'était le cas auparavant. Ça représente une perte de compétence et une baisse de qualité du service public. »

• **Le transfert des services logistiques.** — « Il s'agit d'agents qui, dans un dépôt, s'occupent de la manœuvre des locomotives. Ils ont toujours été intégrés à la traction [c'est-à-dire les mécaniciens locomotive, ndlr]. Demain, ils seraient rattachés au matériel, soit : l'entretien des wagons ».

• **L'inquiétude.** — « La sécu-

rité à la SNCF, pour résumer, repose sur beaucoup de règlements et de textes. Si on change les structures, il faut refaire ces documents. Or, ceux proposés par la direction sont, pour nous, incomplets. Il y a des trous et des manques. Si nous étions consultés, comme nous estimons devoir l'être, nous ne demanderions pas forcément une expertise. C'est peut-être ce que craint la direction en nous sollicitant. En revanche, nous avons listé plusieurs questions ».

• **De la forme au fond.** — Les batailles juridiques remportées par le CHSCT à Metz et à Thionville l'ont été sur un problème de forme (lire par ailleurs). Le syndicaliste Daniel Tomaselli relève aussi : « Une consultation est obligatoire quand elle concerne plus que 10 % des effectifs. Là, il s'agit de 25 personnes, OK. Mais sur un total qui n'est pas celui qu'annonce la direction [344 à Metz et 233 à Thionville, ndlr] ». Et si les débats devaient porter un jour sur le fond, ce qui pourrait arriver, il annonce : « On n'a pas peur. » Et ajoute : « Jusqu'à présent, s'ils attaquaient individuellement les gens au lieu d'une personne morale désignée, c'était pour leur faire peur. »

## La direction défend un fret plus performant

La direction de la SNCF n'a pas souhaité commenter les décisions de justice rendues ni évoquer les dossiers en cours. En revanche, Denis Lorrain, directeur de cabinet du directeur régional de la SNCF, revient sur la décision nationale de restructurer le fret : « Nous sommes dans un monde concurrentiel du fret, une concurrence exacerbée. Le projet vise à restructurer l'appareil de production et à le rendre plus performant. Ça amène forcément à redistribuer plusieurs rôles ». L'objectif ? « Nous voulons être présents sur le marché européen. ». Il justifie également ainsi les décisions de changement : « On perd des parts de marché car l'appareil de production n'est plus adapté depuis des années. Nous devons réduire nos coûts de productions ». La direction de la SNCF s'est fixée comme échéance, pour l'entrée en vigueur de cette restructuration, le mois d'octobre.



Le projet de restructuration devrait aboutir à répartir l'ensemble des personnes travaillant au fret